

16.4.2024

A9-0156/92

Amendement 92

Emmanuel Maurel

au nom du groupe The Left

Rapport

A9-0156/2024

Róza Thun und Hohenstein

Lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales
(COM(2023)0533 – C9-0338/2023 – 2023/0323(COD))

Proposition de règlement

Considérant 9 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

(9 bis) La diversité culturelle est consacrée à l'article 157 du traité FUE et doit être protégée, et les secteurs économiques de la culture présentent des caractéristiques spécifiques, notamment la lenteur de la rotation dans le secteur du livre.

Or. en

16.4.2024

A9-0156/93

Amendement 93

Emmanuel Maurel

au nom du groupe The Left

Rapport

A9-0156/2024

Róza Thun und Hohenstein

Lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales
(COM(2023)0533 – C9-0338/2023 – 2023/0323(COD))

Proposition de règlement

Article 1 – paragraphe 3 – point c bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

c bis) les paiements pour les produits culturels à rotation lente, en particulier ceux de la «chaîne du livre». Ces paiements sont effectués dans le cadre d'un contrat.

Or. en

16.4.2024

A9-0156/94

Amendement 94
Emmanuel Maurel
au nom du groupe The Left

Rapport
Róza Thun und Hohenstein
Lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales
(COM(2023)0533 – C9-0338/2023 – 2023/0323(COD))

A9-0156/2024

Proposition de règlement
Article 2 – alinéa 1 – point 9 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

9 bis) «chaîne du livre»: tous les acteurs et fournisseurs intervenant dans le processus de production et de commercialisation de livres papier ou numériques, et notamment les acteurs du secteur du livre (auteur, éditeur, imprimeur, distributeur, librairie) et leurs fournisseurs.

Or. en